

Procès-verbal de l'**assemblée ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 4 avril 2024 à 17 h**, au centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Geneviève Héon, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Doreen Assaad, vice-présidente et mairesse de la Ville de Brossard
Monsieur Marc-Antoine Azouz, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Nicholas Kaminaris, représentant des usagers du transport en commun
Madame Affine Lwalalika, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Pascale Mongrain, mairesse de la Ville de Saint-Lambert

Sont absents :

Madame Rolande Balma, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur Jean Martel, maire de la Ville de Boucherville

Sont également présents :

Monsieur Sylvain Gonthier, directeur général par intérim
Maître Yvan Laberge, secrétaire corporatif adjoint par intérim et avocat et conseiller juridique
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-40

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Doreen Assaad, appuyé par Sylvain Joly :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle des personnes peuvent poser des questions et, durant laquelle, la présidente lit et répond aux questions qui ont été reçues via le site Internet du RTL. Aucune question n'est posée ou reçue.

1.4 Approbation de procès-verbaux

1.4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-41

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mars 2024

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Nicholas Kaminaris :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ORGANISATION DU TRANSPORT

2.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-42

Autorisation d'une gratuité sur les lignes 20, 123 et 161 à l'occasion du Marathon de Longueuil ainsi que sur les lignes 5, 8, 19, 42, 50, 88, 132, 160 et T20 à l'occasion de l'événement Fête de la rentrée de la Ville de Longueuil

ATTENDU QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel des événements Marathon de Longueuil depuis 2016 et Fête de la rentrée depuis 2023;

Il est proposé par Affine Lwalalika, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 20, 123 et 161, les samedi 18 et dimanche 19 mai 2024 dès le début du service jusqu'à 15 h, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé du Marathon de Longueuil;

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 5, 8, 19, 42, 50, 88, 132, 160 et T20, les samedi 17 et dimanche 18 août 2024 de 9 h 30 jusqu'à 16 h 30, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé de l'événement Fête de la rentrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-43

Renouvellement de contrat – Taxi collectif et transport à la demande

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Doreen Assaad :

D'EXERCER la première option de renouvellement du contrat CA2067 – Taxi collectif et transport à la demande, octroyé à 9145-7200 QUÉBEC INC. f.a.s. ALLO TAXI, d'une durée d'un an, soit du 21 juin 2024 au 20 juin 2025, selon les prix unitaires soumis jusqu'à concurrence du montant total estimé à 2 492 476,93 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents de l'appel d'offres P21-003 et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-44

Octroi de contrat – Implantation de mesures préférentielles pour bus sur la route 132 Est

Il est proposé par Pascale Mongrain, appuyé par Sylvain Joly :

D'OCTROYER le contrat, à la suite de l'appel d'offres P24-012 – Implantation de mesures préférentielles pour bus sur la route 132 Est, au plus bas soumissionnaire conforme, soit ENTREPRISE T.R.A (2011) INC., aux prix soumis, jusqu'à concurrence du montant total estimé à 122 245,02 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents de l'appel d'offres et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

D'AUTORISER une provision pour un montant total estimé à 18 396 \$ (taxes incluses) pour la durée complète du contrat pour des services complémentaires pouvant être requis en cours de contrat payable selon les taux horaires unitaires soumis;

D'AUTORISER une réserve pour contingence, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-45

Octroi de contrat – Acquisition d'une solution hyperconvergente (HCI) – Unité de relève

Il est proposé par Pascale Mongrain, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

D'OCTROYER le contrat, à la suite de l'appel d'offres public P23-044 - Acquisition d'une solution hyperconvergée (HCI) - Unité de relève, au plus bas soumissionnaire conforme, soit SOLUTIONS IT2GO INC., aux prix forfaitaires soumis, jusqu'à concurrence du montant total estimé à 459 369,42 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents de l'appel d'offres et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

D'AUTORISER une réserve pour contingence, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-46

Octroi de contrat – Fourniture de selles, sabots et barres d'arrêt pour vérins hydrauliques

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Doreen Assaad :

D'OCTROYER le contrat, à la suite de l'appel d'offres P24-015 - Fourniture de selles, sabots et barres d'arrêt pour vérins hydrauliques, au plus bas soumissionnaire conforme, soit UNI-DRAULIK INC., aux prix soumis, jusqu'à concurrence du montant total estimé à 327 356,82 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents de l'appel d'offres et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**

4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-47

Adoption du code d'éthique révisé

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Nicholas Kaminaris :

D'ADOPTER le code d'éthique joint au sommaire décisionnel SD-2024-0101, lequel remplace le code d'éthique adopté par le conseil d'administration le 14 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-48

Formation du comité technique comité de gestion de portefeuille de projets et de suivi des actifs et adoption de sa charte

Il est proposé par Doreen Assaad, appuyé par Sylvain Joly :

DE FORMER le comité technique comité de gestion de portefeuille de projets et de suivi des actifs;

D'ADOPTER la charte de ce comité jointe au sommaire décisionnel SD-2024-0104.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-49

Dépôt – Rapport financier audité et de l'état des résultats du transport adapté aux personnes à mobilité réduite au 31 décembre 2023

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport financier audité et de l'état des résultats du transport adapté aux personnes à mobilité réduite au 31 décembre 2023.

5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-50

Dépôt – Liste des chèques émis

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 14 février au 12 mars 2024, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 21 118 157,60 \$.

5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-51

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – février 2024

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de février 2024.

6. AFFAIRES NOUVELLES

7. CLÔTURE

7.1 Période d'intervention des membres du conseil

Madame Louise Dion, membre du conseil d'administration, s'adresse à l'audience.

7.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-52

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Affine Lwalalika :

DE LEVER la présente assemblée. Il est 17 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Geneviève Héon
Présidente

Me Yvan Laberge
Secrétaire corporatif adjoint par intérim